

**La contribution sociale des associations de bassin versant du littoral acadien à
l'économie sociale au Nouveau-Brunswick par le programme d'amélioration des
systèmes de fosses septiques**

Partie II

Par

Monique Brideau, Monique.Brideau@umoncton.ca

Omer Chouinard, Omer.Chouinard@umoncton.ca

Nadine Gauvin, coord@coalition-sgsl.ca

Jocelyne Gauvin, gddpc@nb.aibn.com

Frederic Paillard, info@visionh2o.com

Et les partenaires

Coalition pour la viabilité du sud du Golfe du Saint-Laurent

Groupe de développement durable du pays de Cocagne

Vision H2O (Groupe de bassin versant de Cap-Pelé Inc.)

ainsi que

**trois associations de bassin versant qui ont participé à l'enquête
et la collaboration de Patrick Émond**

VERSION PRÉLIMINAIRE

Amélioration des systèmes de fosses septiques au Nouveau-Brunswick par les associations de bassin versant dans le contexte de la recherche en économie sociale et durabilité.

La recherche sur la réparation des systèmes de fosses septiques veut comprendre la contribution des organismes de bassin versant à la Nouvelle économie sociale en émergence au Nouveau-Brunswick. La recherche avec les associations de bassin versant s'inscrit dans le programme de la protection de la qualité de l'eau de la province du N.-B.. Dans un premier temps dans un texte qui avait pour titre *Économie sociale et gouvernance dans les communautés de bassin versant du Nouveau-Brunswick* (Émond, et al. 2007) nous avons décrit le rôle de onze organismes de bassin versant du littoral acadien et leur lien entre l'économie sociale et la protection de l'environnement. Ce projet d'amélioration des systèmes de fosses septiques se situe dans le sillage de la première phase et rejoint l'aspect participatif, inclusif et démocratique de l'économie sociale. Les objectifs visés par ce projet de réparation des systèmes de fosses septiques géré par les associations de bassin versant sont de comprendre la manière dont trois associations de bassin versant, situés sur le territoire du littoral acadien administrent le programme. Il est aussi question d'apprendre comment les associations de bassin versant perçoivent ce programme. De plus, nous nous intéressons à connaître leur capacité de coopérer avec les autres associations de leur territoire ou à l'extérieur de leur territoire. Enfin, ce projet vise à saisir la constitution et la tangibilité de lien de confiance entre les associations de bassin versant, les autres associations du territoire, les gouvernements locaux et les structures régionales des gouvernements au plan provincial et fédéral.

Dans un premier temps nous allons revenir sur les rôles des associations de bassin versant du Littoral acadien et sur un bref rappel des principaux concepts de l'économie sociale en recherche appliquée. Ensuite, nous allons présenter les résultats de l'analyse du programme de réparation des systèmes de fosses septiques par trois associations de bassin versant et des principales retombées économiques, sociales et environnementales sur le littoral acadien. Enfin, nous allons discuter des résultats et conclure d'une part sur l'éclairage amené par l'économie sociale à la gestion du programme de réparation des systèmes de fosses septiques par les associations de bassin versant et d'autre part de l'apport des pratiques de développement durable des associations de bassin versant à l'application des principes de l'économie sociale.

Précisons que les onze associations de bassin versant du littoral acadien, que nous avons étudié dans la première phase, sont des organismes à but non lucratif qui ont comme objectif de sensibiliser les communautés au maintien de l'intégrité des écosystèmes des bassins versants et de la qualité de l'eau qui les entourent. C'est en engageant activement les populations de leur territoire au mieux-être et à la conservation de leur environnement que les associations de bassin versant instaurent une gestion environnementale inclusive et équitable. Précisons que l'activité des associations de bassin versant sur la qualité de l'eau s'inscrit dans le contexte du Guide d'interprétation sur la classification des eaux du Nouveau-Brunswick instauré en 2002 (Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, consulté en ligne le 26 février 2008: <http://www.gnb.ca/0009/0371/0003/waterclass-f.pdf>). Les associations de bassin versant se sont inspirées de la démarche de la recherche partenariale qui est sous-jacente à l'approche participative de l'économie sociale. Cette approche permet de comprendre le fonctionnement des associations de bassin versant ainsi que les visées sociales, économiques et environnementales que le programme exerce sur les collectivités. Leur volonté d'inclure les citoyens à la gestion de la qualité de l'eau est convergente avec la participation

communautaire des citoyens et inscrite au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, juin 1992¹.

1. Économie sociale et pratiques des associations de bassin versant

Le rôle de l'économie sociale dans la recherche sur les associations de bassin versant exige la mise en proximité des chercheurs et des milieux communautaires de façon à combiner leurs savoirs, leurs méthodes et leurs ressources. Ceci permet l'amélioration de la recherche et légitime le rôle des chercheurs dans les interventions auprès des organismes et des entreprises d'économie sociale que sont les associations de bassin versant. Les étapes de la recherche partenariale se résument ainsi : codéfinition du projet de recherche partenariale, demande d'accréditation, coréalisation du projet de recherche, valorisation des connaissances (diffusion-transfert) et le bilan final. La production de savoirs et la valorisation des connaissances sont beaucoup plus concrètes lorsque les communautés sont impliquées et associées au processus de la recherche partenariale (www.aruc-es.uqam.ca).

De plus, dans la contribution de l'économie sociale aux pratiques des associations de bassin versant, certains éléments sont importants de préciser. Tout compte fait, l'économie sociale se caractérise par un mouvement social qui a comme projet de société des enjeux sociaux, économiques et environnementaux (Gendron, 2004 : 16). Ce concept vise un élargissement des connaissances et un renouvellement des pratiques sociales et des interventions dans le domaine du développement économique et social (Gendron : 2004). Quant à la notion de réciprocité, ses fonctions reposent sur le partage, les liens sociaux, et l'inclusion, permet un renforcement des liens entre les différents acteurs sociaux qui participent à la recherche sur l'économie sociale et les associations de bassin versant (Restakis, 2002). La réciprocité est au coeur des échanges et des partenariats que les groupes de bassin versant effectuent avec les individus et les institutions. Ce renforcement du lien entre les divers groupes, agences, gouvernements et entreprises privées ou collectives contribue au succès des projets entrepris par les associations de bassin versant. Ainsi, les organismes de bassin versant qui œuvrent dans les différentes communautés du littoral acadien du Nouveau-Brunswick mettraient en œuvre la notion de réciprocité dans la mesure où ils instaurent de projets qui sont au service de leurs communautés et ce, en lien avec d'autres groupes de développement durable et des représentants régionaux d'agences gouvernementales.

La notion de réciprocité est adaptée au lien entre les personnes et leur environnement. Elle permet de renforcer la cohésion sociale entre les organismes de bassin versant et les membres des communautés de ces territoires d'une part, entre les autres groupes de la société civile ainsi qu'entre les acteurs des secteurs privé et public. Cela rejoint l'un des objectifs du concept d'empowerment communautaire soit de rendre la communauté capable d'identifier ses besoins et aspirations en développant une vision, de définir les enjeux prioritaires et de trouver des éléments de solution en se donnant des objectifs à atteindre. (Eisen, 1994). La communauté peut ainsi jouer un rôle actif dans l'amélioration de l'environnement social et naturel. Les groupes de bassin versant amènent donc les communautés à avoir une plus grande sensibilité envers la nature en les éduquant en vue de passer à l'action. Ils nouent également des partenariats solides avec les différents acteurs du territoire basés sur des valeurs morales. Les associations de bassin versant contribuent au développement territorial

¹ Principe 10 : La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux subsistances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré. (<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/agenda21/textes/rio.htm>), consulté le 4 mars 2008.

en bâtissant des capacités de leadership, d'organisation communautaires et de prise de décision démocratique dans leurs territoires en vue d'un engagement communautaire, voire de résilience sociale. Toutefois, parce que les effets des actions de la restauration écologique ne sont pas toujours perceptibles à court terme, cela rendrait plus difficile l'engagement des autres organisations territoriales aux activités des associations de bassin versant. En d'autres mots, les organisations municipales et territoriales ne sont pas toujours convaincues du rôle et de l'importance des associations de bassin versant.

En ce qui concerne l'aspect social du développement durable en économie sociale cela nous permettrait de prendre en compte également les composantes économiques et environnementales (Gendron, 2002). En ce sens, il permet de montrer que les interventions des associations de bassin versant sur la conservation de l'environnement, nécessitent des partenariats qui sont basés sur le partage avec les divers acteurs sociaux et économiques des communautés concernées.

1.1. Définition du programme de réparation des systèmes de fosses septiques par les associations de bassin versant.

Le programme de réparation des systèmes de fosses septiques est entièrement financé par les Fonds de fiducie en Environnement mais géré par les organismes de bassin versant du Nouveau-Brunswick². Pour être admissible à ce programme certains critères étaient obligatoires. Les familles qui voulaient bénéficier de ce programme devaient avoir un revenu annuel de moins de 50 000\$ et leur maison devait être près d'un cours d'eau et avoir un effet sur la contamination de la nappe sous-terrainne. Soulignons aussi que ce sont les associations de bassin versant qui se sont mobilisées en 2005 pour demander au gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick de rehausser les critères d'éligibilité de 35 000\$ à 50 000\$. Ce programme n'inclut pas les chalets, les maisons louées et les vieux systèmes septiques « homemade » les plus polluants n'étaient pas non plus touchés par ce programme. Le montant maximal réservé aux propriétaires de maison qui étaient éligibles au programme d'amélioration des systèmes de fosses septiques était approximativement de 2700\$. Le travail de rénovation devait obligatoirement être fait par un entrepreneur licencié. Les demandes étaient évaluées par les associations de bassin versant selon les besoins financiers ainsi que selon les impacts environnementaux envisageables. Toutes les associations de bassin versant de la province du Nouveau-Brunswick offraient le même programme et les critères d'admissibilité étaient également les mêmes.

Il est également important de préciser que les gens qui faisaient la demande de fonds auprès des associations de bassin versant pour les projets d'amélioration des systèmes de fosses septiques se situaient majoritairement dans la cohorte d'âge de 55-64 ans et celle de 65-74 ans. Généralement deux personnes demeuraient dans les résidences où les travaux ont été effectués pour la réparation des systèmes de fosses septiques dans l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick. L'état de détérioration du système de fosse septique dépendait de l'année d'installation qui remontait parfois à la construction de la maison.

Ainsi, cette recherche sur le programme de réparation des systèmes de fosses septiques a permis de mettre en contact des chercheurs et des partenaires communautaires qui oeuvraient dans le domaine de l'économie sociale afin de comprendre la contribution des associations de bassin versant à l'inclusion sociale des catégories les plus démunies par le soutien à la restauration des systèmes de fosses septiques. Ce projet de recherche a comme objectif principal de comprendre les retombées locales du programme de réparation des systèmes de fosses septiques qui s'adresse particulièrement aux familles à faibles revenus qui

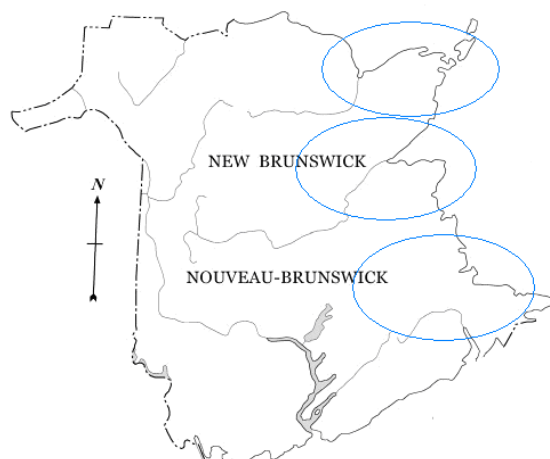
² Après cinq ans d'existence, ce programme a été aboli par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2008. Qui plus est le Fond de Fiducie en environnement de la province du N.-B. a été amputé de 30% en 2008.

autrement ne pourraient réparer leur système. Dans cette deuxième phase du projet de recherche de la contribution de l'économie sociale à la compréhension des activités de restauration des fosses septiques par les associations de bassin versant, il est essentiellement question d'identifier les retombées sociales, économiques et environnementales des pratiques d'amélioration des systèmes de fosses septiques.

1.2. Méthodologie : l'observation terrain par le biais d'entrevues semi-dirigées

L'observation des pratiques des associations de bassin versant dans l'amélioration des systèmes de fosses septiques nous permet d'actualiser le rôle changeant de ces associations avec la communauté. En ce sens, les associations doivent continuellement innover, s'investir dans de nouveaux projets pour se maintenir et se développer. C'est au moyen de la technique des entrevues semi dirigées que l'on a capté l'implication des différentes associations de bassin versant du Littoral acadien dans la gestion du programme de réparation des systèmes de fosses septiques à l'été et l'automne 2007. Cette technique de recherche « tente de comprendre le sens d'un phénomène à l'étude tel que perçu par les participants [...] et qui utilise pour ce faire la dynamique de co-construction de sens qui s'établit entre le chercheur et les participants » (Savoie-Zajc, 2003 : 263). L'entrevue à comme finalité d'arriver à la compréhension d'une réalité sociale et d'un phénomène spécifique (Pauzé, 1984, dans Savoie-Zajc, 2003 : 264). Ainsi, trois associations de bassin versant représentatives du territoire du Littoral acadien avaient été retenus pour l'enquête de cette deuxième phase du projet et avaient accepté de répondre aux question sous le couvert de l'anonymat. Ces associations se situent sur la côte nord et est du littoral acadien du Nouveau-Brunswick. Ce territoire de la côte acadienne s'étend de la région Chaleur jusqu'à la région sud-est soit le territoire (Barachois-Cap-Pelé-Shemogue). Ces associations ont été retenu par la méthode de choix raisonné (Anger, 2005) pour représenter l'ensemble du territoire du littoral acadien de la province du Nouveau-Brunswick. Les sujets visés étaient donc représentatifs des associations de bassin versant soit le Nord-est de la province du Nouveau-Brunswick, le Centre de la côte est du Nouveau-Brunswick et la partie Sud-est du littoral acadien. Le schéma qui suit démontre que les associations de bassin versant qui ont participé à la deuxième phase du projet ont été choisis selon des critères géographiques représentatifs des différentes régions de la province du Nouveau-Brunswick.

Carte des territoires des associations de bassin versant sélectionnés pour l'étude des programmes de réparation des systèmes de fosses septiques au N.-B.



La méthodologie utilisée pour ce projet de recherche s'inscrit dans le cadre général de la recherche partenariale. Avant et pendant le déroulement de la phase II du projet, des ateliers de diffusion se sont tenus dans certaines régions pour présenter les perspectives et les utilités de la recherche partenariale des associations de bassin versant. Les entrevues semi dirigées et des réunions sur le sens de la recherche partenariale ont permis de comprendre et d'analyser plus en profondeur les retombées locales, économiques et environnementales des projets d'amélioration des systèmes de fosses septiques. Par la suite, les résultats préliminaires d'enquête ont été présentés à des associations de bassin versant et autres groupes sociaux, voire même des représentants de municipalités. Suite à deux rencontres qui se sont déroulées respectivement dans le sud-est et le nord-est du Nouveau-Brunswick, le 21 janvier et le 12 février 2008, nous avons profité pour valider les informations colligées sur le rôle des associations de bassin versant dans la réparation des systèmes de fosses septiques.

Afin de refléter les critères de sélection basés sur des choix démocratiques pour la qualification au programme de réparation des systèmes de fosses septiques, un membre des groupes de bassin versant affirmait :

- *J'veux que les choix que je fais passent les trois premiers critères soit le revenu familial annuel, la proximité des cours d'eau et l'urgence des travaux après cela chaque demande est évaluée individuellement selon le revenu annuel familial, la proximité des cours d'eau, l'urgence des travaux, les types de réparations et/ou de remplacements du système défectueux, mon but principal c'est d'aider le plus de gens possible.*

En ce qui a trait aux limites de la recherche, même si les trois associations de bassin versant ont été choisies selon des critères de représentativité des régions du nord, du centre et du sud du Nouveau-Brunswick, il nous était difficilement possible de savoir si le contexte économique et sociale était semblable chez les autres associations de bassin versant du littoral acadien. Au niveau communautaire, il nous était également impossible de savoir si les entrepreneurs locaux étaient aussi engagés activement dans les travaux de réparation des systèmes de fosses septiques comme c'était le cas dans les territoires des associations de bassin versant qui ont participé à la présente étude. Est-ce que la sensibilisation et l'éducation des communautés étaient similaires ou différentes chez les autres associations ?

Est-ce que toutes les associations de bassin versant diffusent l'information du programme de réparation des systèmes de fosses septiques de la même façon également ? Cependant, lors de nos deux focus group, les associations de bassin versant présentes nous ont confirmé que les informations recueillies étaient aussi applicables dans leur propre milieu.

2. Résultats de recherche pour le programme de la réparation des systèmes de fosses septiques géré par les associations de bassin versant

2.1 Impacts environnementaux

L'analyse des entrevues semi dirigées démontre une différence dans la perception des impacts environnementaux pour chacune des associations interviewées. Les impacts environnementaux sont nombreux : accumulation de nitrates et de phosphates dans l'eau douce, prolifération des algues aquatiques, diminution au niveau des aspects biotiques, mauvaise odeur, augmentation de la température de l'eau, augmentation de matières fécales dans l'eau, etc. Plus particulièrement, certains impacts environnementaux qui sont engendrés par les systèmes de fosses septiques sont : la contamination des eaux de surfaces et des eaux souterraines due aux coliformes, affecte la zone côtière plus spécifiquement les activités de pêche aux mollusques (mye, palourde, moule) la contamination de l'eau des puits d'eau potable avec des systèmes de fosses septiques mal entretenus ou désuets. Précisons que les impacts environnementaux perçus par les associations de bassin versant dépendent de l'étendue et de l'emplacement géographique de ces associations. Certaines associations de bassins versant par exemple se situent au cœur de la pêche traditionnelle artisanale tandis que d'autres sont davantage dans un milieu d'industrie lourde. Aussi, il est possible de détecter une contamination des sols, causée par des systèmes de fosses septiques mal entretenus ou défectueux. Selon d'autres associations de bassin versant, étant donné leur situation à proximité d'un bassin hydrographique important, les systèmes de fosses septiques défectueux auraient des conséquences moins importantes sur le territoire de bassin versant. Toutefois, selon les répondants, les impacts sociaux et les impacts au niveau de la santé publique sont des aspects souvent intangibles qui sont difficiles à cerner. Donc, on peut affirmer que chacun des répondants des associations de bassin versant interviewés a des opinions différentes en ce qui concerne les impacts environnementaux qui découlent des systèmes de fosses septiques mais ils sont conscients qu'il existe des impacts environnementaux à divers degrés, dus au non entretien des systèmes de fosses septiques dans leur territoire respectif. Qui plus est, les associations de bassin versant nous ont fait part de la contamination des eaux salées par l'activité humaine dans leur territoire côtier ce qui affecterait l'activité de pêche traditionnelle. Un répondant a mentionné en entrevue que certains chalets étaient la cause principale de la contamination des eaux de surfaces ce qui empêche la pêche aux mollusques.

Tableau synthèse des impacts environnementaux de la réparation des systèmes des fosses septiques des territoires de bassin versant du littoral acadien

Impacts directs	Impacts indirects (moyen et long terme)
Amélioration de la qualité de l'eau des puits d'eau potable	Réduction de l'accumulation des nitrates et des phosphates dans l'eau douce
Diminution de la contamination des eaux de surfaces et des eaux souterraines due aux coliformes	Diminution de la prolifération des algues aquatiques
Diminution de la contamination de l'eau qui affecte la pêche aux mollusques	Renforcement de la biodiversité
Réduit les mauvaises odeurs	Réduction de l'augmentation de la

	température de l'eau causée par l'eutrophisation
Réduction des matières fécales dans l'eau	

2.1 Impacts sociaux

Selon les répondants les retombées sociales des associations de bassins versants semblent plus difficiles à cerner pour les membres de ces associations. Les personnes interviewées semblent conscientes des liens sociaux, économiques et environnementaux qui joignent les projets de l'amélioration des systèmes de fosses septiques. Cependant, comme nous l'avons dit, elles sont souvent moins sensibles aux retombées sociales de ce programme. Ainsi nous avons dû utiliser des exemples de liens, de réseaux, d'échanges, d'actions collectives dans les territoires de bassin versant. Cependant, les associations ont mentionné des éléments clés en ce qui concerne l'aspect social de leur projet d'amélioration des systèmes de fosses septiques. D'abord, deux participants des associations de bassin versant interviewées ont affirmé lors des entrevues à l'été 2007 que les projets d'amélioration des systèmes de fosses septiques leur donnaient une plus grande visibilité dans la communauté :

- *ça nous donne une visibilité environnementale, donc les gens voient qu'on fait des plans d'actions pour améliorer la qualité de l'eau ça fait partie d'un de nos objectifs, donc en améliorant la qualité de l'eau tu vas toucher d'autres aspects créatifs comme l'aquaculture.*
- *vraiment un de nos challenges c'est qu'on a de la difficulté à donner de la visibilité ce qui fait que tous les projets, comme celui des fosses septiques, nous permettent de nous faire connaître un peu mieux dans la communauté.*

Après échange sur les liens qui se nouent dans son territoire d'appartenance, un participant a cependant soulevé l'importance du programme d'amélioration des systèmes de fosses septiques en terme de retombées sociales et surtout le fait que le succès de ce programme repose dans sa gestion locale et sa dimension humaine :

- *C'est un excellent programme mais aussi un modèle de programme adéquat qui est accessible aux familles à faibles revenus. De plus, le programme permet de renforcer les liens dans la communauté.*

Les membres des associations de bassin versant sont davantage conscients des actions que ces associations font pour le maintien et la sauvegarde de leur territoire voire de leur environnement. Le lien social devient davantage concret lorsque les représentants des groupes de bassin versant entrent en contact face à face dans la mise en place du programme de restauration des systèmes de fosses septiques lors de rencontres porte à porte avec les membres de la communauté. Plus précisément, en faisant la promotion de leur programme d'amélioration des systèmes de fosses septiques, les associations de bassin versant s'assurent d'une plus grande équité sociale et voire d'une justice distributive envers les citoyens les moins bien nantis des communautés où sont implantées les associations de bassin versant. Rappelons que pour être éligible à ce programme volontaire, le revenu familial doit être inférieur à 50 000\$. Les associations de bassin versant offre donc par le programme d'amélioration des systèmes de fosses septiques, la possibilité d'améliorer la situation et le bien-être des personnes démunies vivant dans la communauté. De plus, les membres des associations de bassin versant selon les répondants sont convaincus que le projet est un excellent programme pour les moins bien nantis d'autant plus qu'il est géré par des organismes communautaires soucieux d'entrer en contact avec les personnes les plus nécessiteuses en vue de les inclure socialement. Mentionnons aussi que des bénévoles du

territoire de bassin versant participent activement à certaines activités ponctuelles sans nécessairement être membre des associations de bassin versant. Cela permet donc l'implication communautaire de ces bénévoles qui contribuent à la prise en charge collective des aspects sociaux, économiques et environnementaux de leur milieu. Il s'agit aussi d'un excellent moyen de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement.

- *Il faut dire et insister sur la chance qu'on a de travailler avec les bénévoles, que leur participation est précieuse. Il faut surtout valoriser leur participation même si cela implique un nombre peu élevé de gens. (Témoignage d'un conseiller municipal du Littoral acadien, lors d'une présentation publique le 12 février 2008)*

Ainsi, tel que mentionné dans l'article intitulé : *Économie sociale et gouvernance dans les communautés de bassin versant du littoral acadien du sud du Golfe du Saint-Laurent au Canada Atlantique dans le cadre de la Première conférence mondiale sur la recherche en économie* qui s'est tenue à Victoria, Colombie-Britannique en octobre 2007, cette notion de prise en charge des collectivités rejoint bien la notion d'empowerment communautaire qui consiste à rendre la communauté capable d'analyser sa situation, de régler les problèmes de dégradation de l'environnement en se donnant des objectifs précis à atteindre. Dans un processus d'empowerment, les associations de bassin versant se questionnent toutefois sur la portée limitée de l'initiative provinciale du programme pour la réparation des systèmes de fosses septiques. Le questionnement des membres des associations de bassin versant a mené également à organiser une journée d'information sur les nouvelles technologies de traitement des eaux usées domestiques et à débattre de la législation actuelle au Nouveau-Brunswick. Les membres du territoire des associations de bassin versant deviennent donc des acteurs sociaux importants au sein de leur collectivité. Plusieurs éléments en ce qui a trait à la mission des associations de bassin versant ont été retenus comme étant très significatif à l'analyse des résultats. Voici deux exemples de témoignage ressortis durant les entrevues semi dirigées à l'été 2007 :

- *J'explique au gens à la fin de la lettre, je remercie les gens d'avoir participé à améliorer l'environnement et la qualité de l'eau, notre but principal est d'améliorer la qualité de l'eau des rivières, j'encourage plus les gens à faire réparer leurs systèmes, de bien l'entretenir.*
- *Notre mandat c'est de s'occuper de la qualité de l'eau de surface et des habitats pour le poisson entre autres et d'autres espèces aquatiques et terrestres aussi en fait, c'est vraiment la restauration d'habitats et la qualité de l'eau de surface.*

En résumé, soulignons que nos observations sur les aspects sociaux et environnementaux nous ont permis de constater que les projets de réparation des systèmes de fosses septiques des groupes de bassin versant permettent d'une part de faire le lien entre les eaux souterraines et les eaux de surface mais surtout de renforcer la cohésion sociale. Le fait que les personnes sentent qu'ils peuvent avoir accès à des services en toute équité, le fait également qu'ils les employés et les bénévoles des associations des bassin versant sont impliqués, ceci leur permet de comprendre comment bâtir les capacités communautaires de gouvernance et ainsi développer une résilience sociale. Ce qui implique d'envisager de faire face à divers enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Le tableau ci-dessous démontre plus concrètement les retombées sociales, directes et indirectes, des projets d'amélioration des systèmes de fosses septiques.

Un répondant d'une association de bassin versant a mentionné en entrevue à l'été 2007 qu'on ne retrouve pas des programmes similaires à l'amélioration des systèmes de fosses septiques dans les autres provinces des maritimes.

- *C'est vraiment un programme exceptionnel pour n'importe quelle province et je peux même dire que ce programme géré par les associations de bassin versant est innovateur.*

Tableau synthèse des retombées sociales du programme de réparation des systèmes de fosses septiques

Impacts sociaux directs	Impacts sociaux indirects
Lien social avec les plus démunis	Bâtir des capacités communautaires
Meilleure cohésion sociale dans la communauté	Implication de bénévoles
Redistribution des infrastructures environnementales	Projet étudiant disponible
Empowerment	Résilience sociale et communautaire
Capacité d'analyser et de solutionner les problèmes	Capacités des groupes de faire face à d'autres enjeux environnementaux et sociaux
Une plus grande justice sociale s'instaure dans la communauté	
Contribution au développement local par les entrepreneurs locaux	

3.3 Impacts économiques

Une des retombées économiques importantes était l'impact que le projet d'amélioration des fosses septiques gérée par les associations de bassin versant sur le développement local et en vue d'un développement territorial solidaire. Chacune des personnes interviewées a énuméré des éléments significatifs. Dans l'ensemble, le programme de réparation des systèmes de fosses septiques de la province donne l'opportunité aux associations de bassin versant d'engager des employés (étudiants) durant l'été et de s'engager eux-mêmes auprès des plus démunis. Un membre d'une association de bassin versant a mentionné à l'été 2007 qu'avec le projet d'amélioration des systèmes de fosses septiques, leur organisation peut ainsi partager une partie du montant alloué pour la gestion administrative de leur organisme pendant la saison estivale.

Voici le tableau-synthèse qui démontre le coût global (partie payée par la province ainsi que par le propriétaire dans les cas où cela s'applique) consacré par un organisme de bassin versant du littoral acadien pour le projet de réparations des système de fosses septiques en 2006-2007.

Retombées économiques du projet d'amélioration des systèmes de fosses septiques par les associations de bassin versant du littoral acadien en 2006-07

Répartition des coûts de réparation d'un système de fosse septique	Coûts de la province N.-B. (en \$)	Répartition (en %)	Coûts du propriétaire : ajout selon la détérioration des fosses (en \$)
<u>Main-d'œuvre</u>	6720\$	21%	1680\$
<u>Réservoir</u>	12160\$	38%	3040\$
<u>Tuyau</u>	1280\$	4%	320\$
<u>Voyage de terre, vider la fosse, enlever la terre contaminée</u>	7680\$	24%	1920\$
<u>Taxe</u>	4160\$	13%	1040\$
<u>Coût de réparation déboursé par la province</u>	32 000.00\$	100%	
<u>Administration par l'association de bassin versant et déboursée par la province du N.-B.</u>	8 000.00\$		
<u>Grand total</u>	40 000. 00\$		8000\$

Sources : Tableau de données agrégées selon les informations fournies par trois associations de bassin versant et un entrepreneur de fosses septiques du Nouveau-Brunswick

Un aspect significatif en ce qui à trait aux retombées économiques est l'impact sur le développement local, soit l'embauche d'entrepreneurs locaux pour la réparation des systèmes de fosses septiques. Tous les remplacements de réservoirs, des tuyaux ainsi que les voyages de terre sont faits par des entrepreneurs situés à proximité du territoire du bassin versant. Si on considère qu'en moyenne douze fosses septiques par année sont remplacées dans les communautés des groupes de bassin versant et qu'on calcule les coûts défrayés pour le service des entrepreneurs locaux on constate qu'environ 6700\$ est attribué à la main d'œuvre d'entreprises locales à chaque année depuis l'implantation du projet d'amélioration des systèmes de fosses septiques. Aussi que près de 13500\$ serait consacré à l'achat local de réervoirs et tuyaux, que 7680\$ est affecté à l'achat de terre de remplacement et que plus de 4000\$ est payé en taxe. Ainsi, le fait qu'environ 192 systèmes de fosses septiques sont réparés sur le Littoral acadien du Nouveau-Brunswick chaque année démontre des retombées environnementale et économique significative. Ce programme amène les autres citoyens du territoire à une plus grande conscience d'améliorer la qualité de l'eau. Un des répondants a affirmé qu'un des points innovateurs du projet de réparation des systèmes de fosses septiques est la visibilité grandissante des entrepreneurs en réparation de la région. Les gens sont plus informés concernant l'entretien de leur fosse septique et par le fait même font appel aux services des entrepreneurs locaux. Ainsi, le lien social serait renforcé entre la communauté et les entreprises locales qui serait une autre retombée sociale importante pour les collectivités faisant partie d'un territoire de bassin versant. En fait, il s'agirait donc d'un exemple de cogestion adapté aux collectivités locales. On pourrait donc parler d'un partenariat novateur : un partenariat public, communautaire et privé (PPCP). Le public fixe les règles de fonctionnement et assure un contrôle technique sur le terrain, le communautaire s'occupe de la gestion courante du programme et du volet de sensibilisation/promotion et le privé réalise les travaux

- *Les faits saillants de ce programme sont les travaux des entrepreneurs locaux. Travailler avec eux c'est le meilleur outil dont nous disposons car ils travaillent de très près avec la communauté et notre association. Les gens de la communauté font appel à ces entrepreneurs et ensuite ils les réfèrent à notre organisme et c'est à travers eux que le programme d'amélioration des systèmes de fosses septiques est valorisé. J'ai même écrit une lettre à la province pour leur dire que le programme est un excellent modèle administré par les associations de bassin versant.*

3. Discussion des résultats

Les associations de bassin versant ont une volonté continue d'aider la communauté à vivre dans un environnement plus sain. Ces associations aiment bien avoir plus de visibilité médiatique. Notamment pas l'intermédiaire de la télévision sous forme de bandes publicitaires ou de campagne de sensibilisation axées sur les services rendus et le fonctionnement des organismes de bassin versant ainsi que le projet de réparation des systèmes de fosses septiques. De plus, l'importance des ateliers axés sur l'économie sociale en lien avec les pratiques de développement durables des organismes de bassin versant est un élément qui est ressorti lors des entrevues. Cela amène une meilleure connaissance et compréhension de la recherche partenariale dont il est ici question. En ce qui concerne le palier gouvernemental, les associations de bassin versant sont généralement satisfaits de l'appui du gouvernement envers leurs organismes de bassin versant dans le cadre de la réparation des systèmes de fosses septiques.

Pour ce qui est de la publicité utilisée pour amener une plus grande visibilité aux associations de bassin versant, plusieurs éléments ont été mentionnés durant les entrevues : la distribution de brochures dans différents commerces du territoire, des annonces sont publiées dans les journaux locaux, des publicités sont faites dans les entreprises locales. De plus, beaucoup de bouche-à-oreille est fait dans les communautés, les gens parlent beaucoup entre eux. Ainsi, de cette façon, les organismes de bassin versant deviennent plus connus. Les annonces dans les bulletins paroissiaux sont un des moyens les plus efficaces en matière de publicité selon un commentaire ressorti lors des entrevues. Qui plus est, le fait que les membres d'association de bassin versant sont impliqués dans leur communauté par le biais du programme de réparation des systèmes de fosses septiques amène également une plus grande visibilité de la part des citoyens et à des effets d'entraînement.

Ça influencé les autres citoyens qui n'ont pas fait la demande à changer eux mêmes leur système de fosse septique, ça entraîné une augmentation depuis la deuxième année j'pourrais dire que les gens, selon les contracteurs, appelaient pour faire changer en disant qu'ils avaient entendu parlé de ce programme - là.

Deux répondants des associations de bassin versant ont aussi mentionné l'importance d'avoir une publicité qui serait diffusée à la télévision régulièrement, comme c'est le cas pour le virus du Nil. Selon eux, ce serait une démarche efficace à entreprendre pour sensibiliser les citoyens des territoires de bassin versant dans le but d'améliorer l'efficacité dans le traitement des eaux usées domestiques. Les organismes de bassin versant possèdent également des caractéristiques qui s'associent au développement durable et à l'économie sociale dans la mesure où ils favorisent la prise de décision démocratique et l'implication citoyenne et qu'ils valorisent la prise en compte de l'internalisation des coûts environnementaux dans l'économie (Émond et al., 2007). Ainsi, le projet d'amélioration des systèmes de fosses septiques permet non seulement d'œuvrer à la résilience sociale et à la justice sociale mais également favorise la visibilité des associations de bassin versant et le développement local des territoires du littoral acadien. Ce projet subventionné par les Fonds de fiducie du Nouveau-Brunswick permet également de bâtir des capacités communautaires et les citoyens deviennent donc plus conscients des enjeux environnementaux. Les associations de bassin versant du littoral acadien dans leurs diverses initiatives visant à l'amélioration de la qualité de l'eau et le développement viable des écosystèmes aquatiques procurent aux communautés des services que les entreprises privées et les gouvernements ne pourraient offrir de manière aussi efficace. Les groupes de bassin versant en plus d'agir à titre de relais pour les agences gouvernementales pour garantir l'offre de programmes et services environnementaux aux communautés rurales, sensibilisent et éduquent les personnes et les autorités locales dans le

but de favoriser la responsabilisation et la prise en charge des usagers ce qui s'inscrit dans la mouvance du changement social, de transformation sociale, voire d'innovation sociale (Gendron, 2004 : 29). Dans cette perspective, les organismes de bassin versant qui œuvrent dans la perspective de l'économie sociale du Nouveau-Brunswick permettent aux communautés de comprendre l'importance de la solidarité et de l'entraide et légitime un soutien gouvernemental qui leur permette d'œuvrer au développement viable de leur territoire respectif. La recherche partenariale permet notamment une meilleure compréhension des structures organisationnelles de ces organismes communautaires autonomes et de ce fait, leur contribution est essentielle à la recherche. La collecte de données entamée auprès des organismes de bassin versant interrogés nous a permis de mettre en valeur leur contribution économique, sociale et environnementale mais également de mettre perspective leur contribution au changement social qu'ils apportent en tant qu'organismes communautaires. En effet, par cette activité de restauration de système de fosse septique par les associations de bassin versant permettent aux personnes et aux communautés de s'engager dans des actions de développement durable. Les membres des associations de bassin versant du littoral acadien sont des acteurs clés dans la participation à la gestion environnementale citoyenne ainsi qu'au renforcement de la résilience communautaire. Les organismes de bassin versant en s'inspirant des principes de l'économie sociale permettent un ancrage territoriale du développement durable « notamment en ce qui concerne la prise de décision démocratique, l'insistance sur l'implication citoyenne, la prise en compte possible de l'internalisation des questions environnementales ainsi que la redistribution des revenus dans la communauté ». (Gendron, 2004 : 27). Ce témoignage d'un fonctionnaire du Littoral acadien lors de la présentation du 12 février 2008 à Shippagan démontre bien le lien entre l'économie sociale et le développement local et territorial.

- *les projets en économie sociale démontrent que les communautés et les associations de bassin versant vont dans la bonne direction et qu'il faut continuer de mettre en valeur la recherche partenariale. À la lumière des résultats présentés sur les activités de recherche en économie sociale en lien avec les associations de bassin versant, il convient de souligner l'importance de la recherche universitaire pour l'économie sociale des régions.*

Par ailleurs, les organismes de bassin versant du littoral acadien permettent l'établissement d'une plus grande justice sociale dans leur communauté en permettant aux familles les plus démunies de bénéficier du projet d'amélioration des systèmes de fosses septiques. C. Gendron mentionne que l'économie sociale est une révolution dans la mesure où elle suggère une résilience sociale et contribue au changement et à l'innovation sociale (2004 : 31). L'économie sociale est donc « la matérialisation de nouvelles pratiques à la fois économiques, sociales, culturelles et politiques qui peuvent démontrer réellement comment mettre en application de nouvelles solidarités et alternatives, tant aux niveaux local que global » (Gendron, 2004 : 31).

Toujours selon Gendron, les questions environnementales doivent être considérées sous l'angle économique, social, politique et scientifique plus précisément comme une construction sociale qui d'une part met en perspective « des polémiques écologiques, par exemple la gestion de l'eau et d'autre part, par la participation des représentants des milieux industriels, des politiciens, des intervenants du secteur de la santé et des scientifiques, des groupes sociaux et environnementalistes » (2002 : 26).

Conclusion

Nous croyons que le projet de réparation des systèmes de fosses septiques entrepris par les associations de bassin versant depuis 2003 permet une plus grande visibilité aux associations de bassin versant du littoral acadien. Les actions novatrices et inédites sont

nécessaires pour amener les gens à s'intéresser aux activités des associations de bassin versant. Avec l'intervention dans la réparation des systèmes de fosses septiques, les communautés peuvent apprécier des retombées concrètes du travail de ces associations. Quoiqu' intangibles, ces retombées permettent de comprendre le rôle des organismes de bassin versant en matière d'équité, de justice sociale et de gouvernance territoriale. Les pratiques des associations de bassin versant dans la gestion du programme de réparation des systèmes de fosses septiques nous permet de mieux comprendre le renforcement du lien social, voire de la cohésion sociale dans les territoires du Littoral acadien. Corinne Gendron affirme que l'économie sociale en environnement permet des nouvelles solidarités. Nous pensons que les associations de bassin versant par les actions exemplaires dans les activités de développement durable construisent un terreau de résilience communautaire afin que celles-ci puissent mieux affronter et surmonter les chocs et les événements difficiles.

De plus, le développement durable et l'économie sociale sont très complémentaires et se rejoignent par des principes qui se résument à la reconnaissance d'une dimension sociale ainsi qu'à l'idée d'un développement qui a des objectifs sociétaux précis (Gendron, 2002 : p. vii). En ce sens, partenariats, compromis, lien de confiance qui sont des notions chères à l'économie sociale. Les associations de bassin versant contribuent aussi aux transformations sociales et économiques de leurs territoires voire à l'innovation sociale : ils sont des acteurs du changement. L'économie sociale a un ancrage théorique particulier dans le sens où la pratique précède la recherche (Gendron, 2002 : 28). Ainsi, les associations de bassin versant s'inscrivent dans cette perspective car ce sont leurs pratiques qui permettent l'amélioration de la qualité de la ressource d'eau voire de la qualité de vie.

Enfin, les recherches récentes ont démontré le rôle des activités humaines, plus particulièrement celles sur l'agriculture conventionnelle dans la destruction des habitats du poisson (Maranger et al., 2008). On ne saurait trop insister sur le rôle des organismes de bassin versant dans la protection de la qualité de l'eau tant pour les rivières, les estuaires que les zones littorales. Force est de souligner l'importance de la qualité de l'eau sur la diversité des espèces aquatiques. Ainsi, l'activité des associations de bassin versant est un élément dans le maillon de la constitution de communautés résilientes. Pour paraphraser le vice-président du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son célèbre ouvrage « Make the development more sustainable »: plus la biodiversité sera protégée, plus les communautés auront des éléments sur lesquels elles pourront compter pour bâtir des communautés résilientes c'est à dire capables de faire face aux événements extrêmes qui sont prévus par le phénomène du changement climatique (Munasinghe, 2007 : 114-137).

Bibliographie

Angers, M. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, 4^e édition, Les éditions CEC, 2005, 198pp.

ARUC-ÉS (Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale : La recherche partenariale: le modèle de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS -Guide pour la valorisation des connaissances en contexte de recherche partenariale « www.aruc-es.uqam.ca »

Émond, P. et al. 2007. Économie sociale et gouvernance dans les communautés de bassin versant du Nouveau-Brunswick. Présentation 1^{ère} Conférence internationale du CIRIEC sur la recherche en économie sociale, Victoria, 22-25 octobre 2007,

Gendron, C. et Gagnon, C.: Développement durable et économie sociale, convergences et articulations, Revue du CRISES, (R-17-2004)

Maranger et al., 2008. Nitrogen transfer from sea to land via commercial fisheries, *Nature Geoscience*, 1, 111-112

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, consulté sur <http://www.gnb.ca/0009/0371/0003/waterclass-f.pdf>

Munasinghe, M. (2007) *Making Development More Sustainable: Sustainomics Framework and Practical Applications*, MIND Press – Student Edition, Colombo, pp. 114-137

Restakis, J. « Defining social Economy » BC Social Economy Roundtable, 2006, 16pp.

Liens internet

<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/agenda21/textes/rio.htm>

<http://www.gnb.ca/0009/0371/0003/waterclass-f.pdf>